



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Marne

Châlons-en-Champagne, le 5 janvier 2017

L'Inspecteur d'Académie - Directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré du département de la Marne.

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale

Division des Personnels

Réf : 845\_01 /CB/2016-2017

Affaire suivie par :  
Doriane KHABBAZ  
Catherine BROUSSARD

Téléphone :  
03.26.69.07.55  
03.26.68.61.02

Mail :  
Doriane.Khabbaz1@ac-reims.fr  
dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirllet  
7 rue de la Charrière  
51036 Châlons-en-Champagne  
Cedex

**Objet : Mouvement 2017 – Postes à profils et postes profilés.**

Vous trouverez ci-dessous les modalités de recrutement pour les postes à profils et postes profilés pour le mouvement 2017 des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré :

### **1) Postes à profils**

Les commissions de recrutement se tiendront en amont du mouvement, au cours du mois de février. **Seuls les postes recensés comme vacants avant le début des opérations du mouvement sont concernés.** Les enseignants intéressés devront remplir la notice de candidature ci-jointe et **la retourner par mail à la Division des Personnels – Service du mouvement à l'adresse dp51-2@ac-reims.fr pour le vendredi 27 janvier 2017 délai de rigueur. Ils recevront ensuite une convocation sur leur boîte mail professionnelle** afin de passer devant la ou les commissions correspondantes.

Certains postes nécessitent un diplôme ou un titre spécifique. Les enseignants qui ne remplissent pas les conditions peuvent cependant postuler et recevoir un avis favorable de la commission sur leur candidature. Lors des opérations du mouvement, ils auront une priorité inférieure aux enseignants qui remplissent les conditions et qui auront obtenu un avis favorable. Ils seront nommés à titre provisoire s'ils peuvent obtenir le poste à leur rang de barème.

Les enseignants qui rempliront toutes les conditions et qui auront obtenu un avis très favorable ou favorable de la commission seront nommés à titre définitif au mouvement s'ils obtiennent le poste. Lors de la saisie des vœux, il est souhaitable que ces postes soient positionnés en début de liste.

Si un enseignant postule au mouvement sur un poste à profil sans avoir participé à la commission correspondante, sa candidature sur le poste sera automatiquement écartée.

### **Directions REP+ - modalités particulières**

**Les directions REP+ sont des postes à profils.** Contrairement aux autres postes à profils, les enseignants qui auront obtenu un avis très favorable ou favorable de la commission pourront postuler lors des opérations du mouvement sur **TOUTES** les directions REP+, vacantes ou non.

### **2) Postes profilés**

Les enseignants souhaitant postuler sur un **poste profilé** devront également remplir la notice de candidature ci-jointe en indiquant les dispositifs ou les postes sur lesquels ils souhaitent postuler. Cette notice devra être **retournée par mail à la Division des Personnels – Service du mouvement à l'adresse dp51-2@ac-reims.fr pour le vendredi 27 janvier 2017 délai de rigueur.** Le service du mouvement prendra ensuite l'attache de l'IEN de circonscription de l'enseignant afin que celui-ci porte un avis sur la candidature. L'attribution des postes profilés se fera au barème.

Lors des opérations du mouvement, les enseignants qui auront obtenu un avis défavorable ou qui n'auront pas rempli la fiche de candidature ci-jointe verront leur(s) vœu(x) neutralisés s'ils formulent des vœux sur le poste profilé correspondant.

Les postes restés vacants à l'issue de la 1ère phase du mouvement feront l'objet d'une relance après la CAPD actant les opérations du mouvement.



  
Jean-Paul OBELLIANNE